Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260629-DEL202660-DE

DELIBERATION N° 2026-60

OBJET : Réhabilitation Bâtiment ancienne friche « Moisdon »

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du bâtiment existant situé sur le site de la Friche Moisdon ;

Vu le permis de construire délivré pour cette opération ;

Vu les études réalisées et les procédures engagées à ce jour ;

Considérant que :

- La commune a engagé depuis plusieurs années une démarche de reconversion du site de la Friche Moisdon ;
- Le projet bénéficie de plusieurs concours financiers publics déjà attribués ;
- Les études de maîtrise d'œuvre sont largement avancées et le permis de construire a été obtenu ;
- Le coût prévisionnel des travaux conduit néanmoins la commune à s'interroger sur l'adéquation entre l'investissement envisagé et les usages initialement programmés ;
- Parallèlement, plusieurs réflexions sont engagées sur les besoins futurs de la commune en matière d'équipements publics, de services à la population et d'animation du centre-bourg ;
- Dès lors, trois orientations peuvent être envisagées concernant la poursuite de l'opération ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

DE CONFIRMER l'intérêt communal d'une réhabilitation du bâtiment dans le cadre du projet global de reconversion de la Friche Moisdon.

DE DECIDER le principe d'une évolution limitée du programme de l'équipement afin de mieux répondre aux besoins actuels de la population et aux orientations de la municipalité.

DE SUSPENDRE temporairement l'engagement de la phase de consultation des entreprises afin de permettre l'étude de cette évolution programmatique avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les échanges nécessaires avec le maître d'œuvre et les partenaires financiers afin d'évaluer les incidences techniques, financières et administratives de cette adaptation.

DE PRECISER qu'une nouvelle délibération sera soumise au Conseil municipal avant validation définitive du programme révisé.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations municipales.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 29 JUIN 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER

MAIRIE de GRAND-FOUGERAY (Ille-et-Vilaine) 35

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260629-DEL202660-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

SEANCE DU : 29 juin 2026
CONVOCATION DU : 23 juin 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 25 juin 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 25 juin 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 18
* absents : 5 (dont 5 procurations)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :
M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Ludivine BOUJU, Mme Lucie MOREAU, Mme Yasmina PROVOST, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, Mme Alysé VILLETTE, Mme Sylvie GERNIGON, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, M Christophe PLOTEAU, Mme Carole GUIBERT - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :
M Loïc LEMAU représenté par M Norbert JANVIER
M Gwénaël GICQUEL représenté par M Philippe SANTERRE
M Guillaume MARTIN représenté par M Norbert JANVIER
M Romain GEFFRIAUD représenté par Mme Lucie MOREAU
M Mikael GICQUEL représenté par Mme Carole GUIBERT

MEMBRES EXCUSÉS :
Néant

MEMBRES ABSENTS :
Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 05/06/2026, **à l'unanimité**

DÉCISIONS DU MAIRE:

RAS